



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport Financier du Samedi 11 Juin 2022

—

Saison 2021 - 2022

Sommaire

Introduction.....	2
Préambule.....	2
Tableau Financier.....	2
Budget Réalisé 2021-2022.....	3
Adhérents.....	3
Recettes.....	3
Redéploiement budgétaire.....	4
Investissement sur la saison 21-22.....	5
Point sur le stock des arcs.....	5
Subventions.....	5
Factures & Bordereaux.....	6
Autres évènements.....	6
Concours 3D Débutants.....	6
Budget Prévisionnel 2022-202.....	7
Révision tarif.....	7
Adhésions.....	7
Recettes.....	7
Dépenses.....	8
Subventions.....	8
Conclusion.....	9



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2021-2022

Introduction

Préambule

Le rapport financier s'appuie sur deux tableaux financiers présentant les dépenses et recettes. Le premier présente le budget réalisé de la saison et le second budget prévisionnel de la saison prochaine.

Tableau Financier

- Budget Réalisé :
 - Il s'agit d'une estimation à fin août
 - Il établit un comparatif du budget prévisionnel initial et du réalisé à ce jour.
 - Pour chaque ligne budgétaire, le détail est précisé en commentaire.
- Budget Prévisionnel :
 - Il s'agit d'une estimation qui sera affinée en Octobre, quand nous aurons une visibilité de la réalité des inscriptions (budget révisé).
 - Pour chaque ligne budgétaire, un détail de la source de financement ou de l'affectation aux dépenses est mentionné

Tous les chiffres qui vont vous être présentés dans la suite de ce rapport peuvent être retrouvés dans les tableaux financiers.

Le tableau financier pourra vous être transmis sur demande.

A noter que la saison se terminant à fin août, le budget définitif sera clos à cette date.



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2021-2022

Budget Réalisé 2021-2022

Adhérents

Le bilan en termes de nombre d'adhérents et de répartition en catégorie est disponible dans le rapport d'activité.

Le budget avait été constitué sur la base d'une stabilité des adhésions, aussi la hausse observée se retrouve également en termes d'écart entre le budgété et le réalisé :

- Budgété 21-22 : 80 adhérents, dont 75 licenciés.
- Réalisé 21-22 : 86 adhérents, dont 81 licenciés.

Recettes

Globalement, les recettes sont proches de la saison précédente un peu supérieure au Budget annoncé il y a un an :

- Réalisé Saison 20-21 : 16370 € (pour rappel).
- Budgété 21-22: 18910 €.
- Réalisé 21-22 : 20627€.

L'écart entre le budgété et le réalisé s'explique par les adhésions en hausse et la compensation de l'amortissement des travaux de la salle par l'USMV mais toutefois impactés par des recettes moindres ou non réalisées en raison de la situation sanitaire (organisation de concours, accueil de groupe extérieur notamment).

On constate un bénéfice de recettes de 1717€ entre le budgété et le réalisé.

Ces bénéfices sont de deux types :

- Les bénéfices « **fléchés** » : les sommes non perçues avaient vocation à être reversées
 - Licences : 210€
 - Les bénéfices « **libres** » qui augmentent la capacité d'autofinancement
 - Cotisations : 235€
 - Vente de marchandises : -317€
 - Location arcs : -120€
 - Location terrain : -600€
 - Concours : +100€
 - Compensation amortissement : 2209€
- Soit 1507€



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2021-2022

Redéploiement budgétaire

Réaffectation de ligne budgétaire : 1617€

Plusieurs lignes budgétaires n'ont pas été totalement consommées voire pas du tout :

Fournitures Administratives/Documentation : 150€

Récompenses : 207€

Formation : 270 €

Engagement sportif : 520€

Réception : 290€

Frais bancaires : 130€

Œuvres sociale/pharmacie : 50€

Cela nous dégage ainsi une capacité de redéploiement de 1617€.

Dotations aux amortissements (intégrée au budget)

Le budget intègre également une dotation aux amortissements qui s'élève à 2857€ se décomposant comme suit :

- Equipement salle : 2209€ compensé par l'USMV
- Terrasse pas de tir 20 m : 310€
- Cible 3D : 338€

Capacité d'investissement : 3334€

Compte-tenu du bénéfice de recettes de 1717€, nous dégageons une capacité d'investissement résiduel de 3334€.

Affectation des surplus

Ces ressources (supplémentaire ou redéployées) ont notamment été utilisées comme suit :

- Matériel et équipement : 1511€
- Fournitures/Petit équipement : 666€
- Site web : 60€

A noter que l'AG se tenant début juin, certaines dépenses ne sont pas encore connues (participation concours, réapprovisionnement petit matériel pour la nouvelle saison, stock à fin de saison) :

- Reste à ventiler : 1160€ environ



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2021-2022

Investissement sur la saison 21-22

Sur la saison 21-22, les investissements ont principalement concerné les postes suivants :

- Cibles 3D : 2700€
- Poignées débutant : 2000€
- Atelier extérieur : 620€.

Point sur le stock des arcs

Concernant les arcs, nous avons maintenant un parc très important :

- 43 poignées d'initiation
- 29 poignées métal de location
- 134 paires de branches :
 - A noter que les branches sont compatibles avec toutes les poignées, ce qui fait la richesse de l'offre de location.
- 21 Arcs droits :
 - 11 droitiers et 9 gauchers, un ambidextre.
 - 12 arcs juniors 20 et 25", 4 arcs 25'', 2 arcs 30'', 2 arcs 40''.
 - Des jeux de flèches bois pour tous ces arcs.
- 5 arcs à poulie :
 - 2 juniors tout équipés, un droitier et un gaucher.
 - 1 adulte tout équipé, qui peut permettre une découverte du type d'arme.
 - 2 arcs nus donnés par des archers.
- 8 arcs chasse.

A noter que l'offre de location d'arc fonctionne toujours aussi bien, puisque l'on a 21 arcs en location.

Subventions

Gros matériel : 2700 €

Comme l'année dernière, une subvention de 2700€ nous a été accordée par l'USMV. Cette subvention a été utilisée en ciblerie 3D.

Conseil Général : 250€

Cette subvention est accordée chaque année en fonction du nombre d'adhérents.



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2021-2022

Cela fait partie des lignes budgétaires non encore clôturées.

Factures & Bordereaux

Enfin, comme chaque année, l'ensemble des factures et des bordereaux est accessible sur simple demande.

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous fournir un lien pour visualiser l'ensemble des pièces de la comptabilité de notre Compagnie.

Autres évènements

Concours 3D Débutants

En raison de la situation sanitaire, un seul concours 3D a été organisé cette saison. La participation a été moindre mais les inscriptions ont permis de dégager une recette de 350 euros.



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2021-2022

Budget Prévisionnel 2022-2023

Révision tarif

Pour la saison 22-23, les tarifs restent inchangés :

- les jeunes restent à 135€ (Licence et cotisation USMV inclus)
- les adultes restent à 170 € (Licence et cotisation USMV inclus)
- les 2^e Cie restent à 110€ (Cotisation USMV incluse)
- les réductions (famille et Viroflaysien) restent identiques.

A noter que l'USMV a décidé d'effectuer une remise exceptionnelle sur les cotisations annuelles 2022-2023 pour les adhérents lors de leur inscription. Cela se traduira par une réduction de 10% du montant de la cotisation (i.e. licence exclue). Ce remboursement est pris en charge par l'USMV, le budget de la section n'est donc pas impacté.

Adhésions

Pour élaborer le budget, nous avons fait l'hypothèse d'une stabilité du nombre d'adhérents soit une estimation de 80 adhérents, dont :

- 20 jeunes,
- 5 2^e Compagnie.

Recettes

Sur la base des adhésions prévisionnelles, le budget des recettes s'élève à 18310€.
Ces recettes sont à diviser en deux groupes :

- Les recettes donnant lieu à un usage « fléché » : 9850€.
- Les recettes donnant lieu à un usage « libre » : 8460€.

Les 9850€ de recettes à usage fléchés peuvent être listées comme suit :

- Licences FFTA : 5400 €
- Vente marchandises (Kits, Polos ...) : 1750 €
- Subvention Mairie : 2700 € (gros Matériel).

Les recettes « libres » de 8460 € sont construites sur les sources de financement suivantes :

- Cotisations : 6500€
- Subventions : 250 € (CGY)
- Location de matériel : 1460€



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2021-2022

- Concours : 250€

On pourra ainsi noter que nos capacités d'autofinancement sont de 8460€ ; elles dépassent largement les subventions octroyées (2700 €).

Dépenses

On ne va pas détailler ici l'ensemble des postes de dépenses, qui sont tous présentés dans le tableau financier.

En revanche, on pourra préciser les dépenses remarquables ci-après :

- 2000 € sont affectés au poste « matériel & équipement » pour la poursuite de rénovation des installations et achat de matériel
- 2700 € de gros matériel (3D, Stramit, au titre de la subvention).

Le budget intègre également une dotation aux amortissements qui s'élève à 2857€ en partie compensée par l'USMV à hauteur de 2209€ (équipement salle).

Subventions

Comme la saison dernière, les subventions sont stables, 2700€ par l'USMV et 250€ environ du conseil général.

Notre Compagnie ayant des ressources pour financer des investissements divers, il n'est pas justifié d'aller à la chasse aux subventions.



Compagnie d'Arc de Viroflay

Rapport financier - Saison 2021-2022

Conclusion

Le budget a encore été un peu impacté par la situation sanitaire mais compensé par une hausse des adhésions. Bien qu'ayant observé moins de recettes, nous avons également effectué moins de dépenses. Aussi le budget de la saison en cours (2021-2022) sera clôturé à l'équilibre.

Nous respectons donc nos engagements.

Le budget prévisionnel est présenté à l'équilibre, 1991€ desquels il faudra déduire la redevance USMV de l'ordre de 582€, et les hypothèses prises pour son élaboration sont réalistes :

- Stabilité du nombre d'adhérents.

Les 5€ de cotisation par adhérent à l'USMV ne sont pas comptabilisés dans ce budget mais sont sans impact puisque les sommes perçues sont reversées à l'USMV.

Enfin, ce budget prévisionnel a été envoyé à l'USMV, il est validé en Conseil d'Administration de l'USMV.

Nous sommes évidemment à votre disposition pour de plus amples informations.

La Trésorière de la Compagnie,
Odette Gallissot